

Assemblée nationale
126 Rue de l'Université
75355 Paris 07 SP
Paris, le 16 juin 2014

Objet : Ratification par l'Assemblée nationale du Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Monsieur le Député,

Les rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 l'avaient bien compris en proclamant que la plus haute aspiration des êtres humains est « *un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère* » : la dignité humaine ne se conçoit pas sans le respect à la fois des droits civils et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels.

Les droits économiques, sociaux et culturels sont un ensemble de droits indispensables à l'accomplissement de la dignité de l'être humain : avoir un logement, se nourrir, avoir un travail digne et rémunérateur, bénéficier d'une éducation, accéder à la culture, se former, vivre dans un environnement sain, avoir accès à un système de soins, etc.

Adopté le 10 décembre 2008, jour du soixantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, par l'Assemblée Générale des Nations unies, le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels marque une avancée historique pour la protection des droits humains en ce qu'il permet aux victimes de violations des droits économiques, sociaux et culturels d'avoir accès à un recours effectif au niveau international, au même titre que pour les droits civils et politiques.

C'est pourquoi en tant que citoyens et organisations de la société civile, acteurs de la démocratie sociale, nous vous demandons, au nom du respect et de la protection de tous les droits humains, de voter oui à la ratification de ce Protocole le 26 juin 2014.

La ratification du Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels permettra à la France de :

- **Consolider les principes d'universalité et d'indivisibilité des droits de l'Homme** en mettant à égalité les droits économiques, sociaux et culturels et les droits civils et politiques ;
- **Compléter la Charte Internationale des Droits de l'Homme** et ainsi renforcer la protection internationale des droits fondamentaux ;
- **Rendre justiciables les droits économiques, sociaux et culturels** et par là même les recentrer autour des personnes victimes de leurs violations ;
- **Adresser à la communauté internationale et à ses citoyens un signal fort** de son attachement à la défense des droits fondamentaux et à la lutte contre la pauvreté.

La France ferait ainsi preuve d'exemplarité en matière de droits de l'Homme sur la scène internationale en s'engageant publiquement à faciliter l'accès à la justice pour tous ceux dont les droits fondamentaux ont été violés.

Nous vous remercions par avance de votre attention, et nous vous prions d'agréer nos salutations les plus respectueuses.

La Plateforme française pour les DESC

En pièce-jointes :

- Présentation de la Plateforme DESC
- Contribution écrite de la Plateforme DESC envoyée à la commission des affaires étrangères

ORGANISATIONS SIGNATAIRES :

Christine CESAR
Présidente de



Cesare OTTOLINI
Coordinateur global de



Geneviève GARRIGOS
Présidente de



Florent COMPAIN
Président des



Mamadou M'BODJE
Chef de projet de



Pierre-Yves MADIGNIER
Président du Mouvement



Laurent BERGER
Secrétaire général de la



Thierry LEPAON
Secrétaire général de



Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement

Karim LAHIDJI
Président de la



Pierre HENRY
Directeur général de



Bernadette GROISON
Secrétaire générale de



Monique CRINON
Présidente de



Annie POURRE
Présidente de



Stéphane MAUGENDRE
Président du



Vincent BROSSEL
Directeur de



Cécile DELAHU
Co-présidente de



Danielle MOREAU
Présidente de



William BOURDON
Président de



Mathieu LOPES
Vice-président de



Janine FORESTIER
Présidente de



Annick COUPE,
Déléguée générale de

